

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 9 juillet 2024.

PRESENTS :

BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- FROTIN Céline donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GRIMAULT David donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- JEGU Josianne donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à CAURET Camille,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à MEGRET Yves,
- VITEL Fabien donne pouvoir à BURLLOT David,
- ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, M'BAREK Sébastien.

SECRETAIRE DE SEANCE : BURLLOT David

Délibération n°2024-063

Membres en exercice : 35 – Présents : 21 - Absents : 14 – Pouvoirs : 11

AFFAIRES FONCIERES ACQUISITIONS FONCIERES – LES PATURETTES (LAMBALLE)
--

Le secteur des Pâtorettes, entre les Chemin des Pâtorettes, Chemin de la Fontaine Clairette et la Rue Saint-Lazare est actuellement en zonage 1AUHz14 au PLU. Dans le projet de PLU à approuver, ce secteur est classé en zonage 1AUa et fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Celle-ci définit un secteur à dominante de logements collectifs à intermédiaires.

La Commune a souhaité s'assurer de la maîtrise foncière du périmètre pour en maîtriser l'aménagement. La négociation foncière a permis d'aboutir à l'accord de vente des deux emprises complémentaires de terrain non-bâti, à savoir :

- La parcelle AI548 de 1 123 m² en nature actuelle de jardin, permettant d'agrandir l'emprise de terrain à bâtir.
- La parcelle AI665 de 106 m² en nature actuelle de voirie d'accès aux fonds de propriété de maisons et garages de la rue Saint-Lazare. L'acquisition de cette petite emprise permettra de mutualiser les accès et de créer une liaison piétonne avec l'actuelle venelle en impasse depuis la Rue Saint-Lazare.

Il est proposé d'acquérir la parcelle AI548 appartenant aux consorts THOREUX/BEURIER au prix de 70 000 € ainsi que la parcelle AI665 appartenant à la SCI CFL au prix de 6 500 €.

Considérant que la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) ne délivre pas d'avis des domaines pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'acquérir les parcelles cadastrée AI548 au prix de 70 000 € et AI665 au prix de 6 500 €,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

18 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 18 JUIL. 2024

De la publication le 18 JUIL. 2024

[Handwritten signature]
Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

